REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de : SERRAVAL

ARRÊTÉ ARR 082014 De non-opposition à une déclaration préalable

Au nom de l'état

Le Maire de Serraval.

Vu la déclaration préalable présentée le 9 janvier 2014, par la Société MYSUN SASU, demeurant à : SAINT-FOY LES LYON (69110) - lieu-dit 36 avenue Général de Gaulle et enregistrée par la Mairie de Serraval sous le numéro DP 074 265 14 X 0002,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le règlement national d'urbanisme,

Vu le plan de prévention des risques (PPR) approuvé le 12/09/1994 : Zone blanche ;

Considérant que le projet objet de la demande consiste, sur un terrain situé au lieu dit «Le Villard» parcelle B n° 2001, 2003, 2005 à Serraval (74230), en l'installation d'un système photovoltaïque;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Serraval, le 3 février 2014

Le Maire, au nom de l'Etat Jean-Louis RICHARME

NOTA BENE : L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que la prise en compte dans son projet des règles de construction, d'utilisation et d'exploitation du plan de prévention des risques est de sa responsabilité.

L'affichage de non opposition à une déclaration préalable est réalisé, pendant toute la durée du chantier, sur un panneau rectangulaire de 80 cm comprenant toutes les mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 6/06/07 (JO 21/06/07).